



DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE FONTAINE-ETOUPEFOUR
PLAN LOCAL D'URBANISME

ETUDES
DOCUMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE ET DES RISQUES AU 1/5000 - PIECE E3

Document de travail - 8 décembre 2020

LEGENDE

— Limites de zones

Risques naturels

- Zones inondables par débordement de cours d'eau
- Secteurs de débordement de nappes constatés
- Profondeur de la nappe entre 0 et 1 mètre : risque d'inondation des réseaux et des sous-sols
- Profondeur de la nappe entre 1 et 2.5 mètres : risque d'inondation des sous-sols
- Profondeur de la nappe entre 2.5 et 5 mètres : risque d'inondation des infrastructures les plus profondes

Nuisances

- Secteurs affectés par le bruit



Réalisation :
NEAPOLIS Cabinet d'Urbanisme
3 Allée du Green
14520 PORT EN BESSIN - HUPPAIN
neapolis@orange.fr

A l'intérieur du périmètre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), les constructions, ouvrages ou travaux doivent respecter les dispositions dudit document (voir annexe au Plan Local d'Urbanisme). Dans les secteurs soumis au risque d'inondation par débordement de cours d'eau et situés en dehors du PPRI, les constructions, ouvrages ou travaux admis dans la zone, sont soumis au respect des dispositions du règlement écrit.

